

Francophonies d'Amérique



L'Acadie à l'heure de la diaspora?

André Magord and Chedly Belkhodja

Number 19, Spring 2005

L'Acadie

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1005309ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1005309ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa
Centre de recherche en civilisation canadienne-française

ISSN

1183-2487 (print)

1710-1158 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Magord, A. & Belkhodja, C. (2005). L'Acadie à l'heure de la diaspora?
Francophonies d'Amérique, (19), 45–54. <https://doi.org/10.7202/1005309ar>

L'ACADIE À L'HEURE DE LA DIASPORA?

André Magord, Université de Poitiers
Chedly Belkhodja, Université de Moncton

Fondée en 1604, l'Acadie est à l'origine une colonie française, située dans l'actuelle province de la Nouvelle-Écosse. Après des débuts difficiles, cette colonie devient prospère. Les Acadiens ont en effet réussi leur pari d'obtenir une vie meilleure en tentant l'aventure du Nouveau Monde. Devenus sujets britanniques par suite de la capitulation de la France devant l'Angleterre en 1713, ils tentent de négocier un statut de neutralité, mais finissent par subir la déportation avec tout son lot de tragédies. De 1755 à 1763, la moitié des quelque 14 000 Acadiens sont déportés et près de 3 000 meurent à cette occasion (Daigle, 1993 : 38; Lapierre et Roy, 1983 : 35).

Un siècle plus tard, des communautés acadiennes se reforment dans la province voisine du Nouveau-Brunswick. Elles sont tolérées par les autorités coloniales, qui empêchent néanmoins tout regroupement important. Des communautés acadiennes subsistent ou s'installent en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard, aux îles de la Madeleine et à Terre-Neuve. D'autres se forment en Louisiane, en Nouvelle-Angleterre et en France. Les Acadiens réfugiés au Québec ne forment pas de communautés distinctes mais ils préservent, à des degrés divers, leur sentiment d'appartenance spécifique.

Sur le plan sociopolitique et historique, la société acadienne a connu plusieurs étapes menant à la formation de son identité (Thériault, 1995; Allain, McKee-Allain et Thériault, 1994). Jusque-là repliée sur elle-même et isolée, l'Acadie s'est constituée, à la fin du XIX^e siècle, par suite de la mise en place de symboles « nationaux » et d'institutions acadiennes traditionnels. À cette époque, les élites acadiennes valorisent une logique de survivance, de repli autour des valeurs fondamentales comme la religion, la langue, la communauté et le peuple. Ce qui se dégage de cette trajectoire historique est la construction d'un sentiment d'appartenance et d'un espace acadien, devenant le « lieu de gestion de la société » (Thériault, 1995 : 275), mais d'une société qui se situe en marge de la majorité anglophone dirigeante, jugée hostile. Les années qui suivent la Seconde Guerre mondiale présentent une autre dynamique de changement. Suivant l'exemple de ce qui se déroule dans les sociétés occidentales, les élites acadiennes se lancent dans la modernisation, l'objectif étant de combler un retard économique, social et culturel. Au Nouveau-Brunswick, les réformes du gouvernement provincial, sous la direction du premier Acadien élu premier ministre, Louis J. Robichaud (1960-1970), vont profiter pleinement à la population acadienne, qui y voit une façon d'accéder à la reconnaissance au même titre que la majorité anglophone. L'intervention de l'État provincial bouleverse en effet les habitudes politiques au Nouveau-Brunswick, les

réformes Robichaud ayant comme principal effet de dynamiser la communauté acadienne et de lui donner des ressources si nécessaires à son épanouissement (Doucet, 1993 : 335). Mais, fait quelque peu paradoxal, l'entrée au sein des espaces politiques fédéral et provincial aura aussi pour effet d'atténuer le caractère religieux et communautaire de l'identité acadienne. Comme le souligne Joseph Yvon Thériault : « L'intégration des Acadiens à la vie et aux institutions politiques de leur province accentue aussi cette provincialisation des identités » (1995 : 275). Dans cette logique, l'Acadie de référence va devenir celle du Nouveau-Brunswick, où les Acadiens vont graduellement affirmer leur présence jusqu'à la reconnaissance officielle qu'ils obtiendront grâce à la Loi sur les langues officielles de 1969 et à l'enchâssement de la Loi 88 (la reconnaissance de l'égalité des deux communautés officielles du Nouveau-Brunswick) dans la Constitution canadienne, en 1993. Dans ce contexte, la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick et des autres provinces de l'Atlantique négocie ses droits spécifiques en matière de politique linguistique au sein des partis traditionnels et des institutions en place.

Depuis le début des années 90, il nous semble que la société acadienne tire parti d'un relâchement évident des fondements historiques de la souveraineté nationale et de l'État-nation. Société sans État, l'Acadie tend à s'inscrire dans une logique d'ouverture aux dynamiques de la mondialisation (Belkhodja et Ouellette, 2003). De nombreux travaux théoriques notent en effet que le jeu de la souveraineté classique se transforme en raison de certains éléments tels l'intensification des relations économiques dans un monde interdépendant, le dépassement des économies nationales par une économie à l'échelle de la planète, l'émergence d'un espace public mondial. Comme le souligne Georg Sørensen : « Les États postmodernes se définissent par une intégration transnationale et globale de leurs économies, par une gouvernance à plusieurs niveaux et par des identités qui ne sont plus exclusivement liées à l'État-nation » (1999 : 180) (traduction libre).

Dans ce cadre, la notion de diaspora, qui ne s'était jamais vraiment posée en termes concrets, tend à apparaître comme une lecture possible de l'Acadie plurielle. Alors que le sentiment d'un lien identitaire acadien au-delà des frontières s'est bien vérifié à la suite du succès d'artistes tels Antonine Maillet, Edith Butler et Zachary Richard (pour n'évoquer que les plus connus) et par le rôle des structures institutionnelles telles que la Société nationale de l'Acadie (SNA) ou les Amitiés acadiennes, quelle place peut prendre la diaspora dans l'élaboration d'un projet de société acadien élargi?

Afin d'apporter quelques éléments de réponse à cette interrogation, nous circonscrivons, dans un premier temps, de façon assez brève, les enjeux actuels autour du concept de diaspora. Dans un second temps, nous analyserons dans quelle mesure la diaspora transforme le projet de société acadien et cristallise de nouveaux clivages. Cette réflexion va s'appuyer sur les Congrès mondiaux acadiens et les « Grandes Retrouvailles » de familles acadiennes comme illustration du lieu de la diaspora. Le premier de ces congrès s'est tenu en 1994 dans le sud-est du Nouveau-Brunswick, le deuxième en 1999 en Louisiane, et le troisième, dans les régions acadiennes de la Nouvelle-Écosse en août 2004.

Diaspora : enjeux actuels

Depuis quelques années, l'extension du concept de diaspora est un fait indéniable, ce qui a pour effet de rendre le vocable plus souple, mais également plus confus. Comme le fait remarquer Dominique Schnapper : « La diffusion récente du mot désormais appliqué à d'innombrables populations est un phénomène qui mérite d'être analysé » (2001 : 9). L'emploi du concept fait partie des nouveaux courants postmodernes dans les travaux de sociologie critique et postcoloniale. Comme le souligne Östen Wahlbeck (2002 : 229), l'intérêt de la diaspora témoigne de quatre nouvelles orientations de la recherche, qui portent sur les conditions de l'émergence de nouvelles formes d'identité : les mobilités identitaires dans un espace déterritorialisé, les productions culturelles des diasporas, la dimension politique militante et activiste, l'organisation sociale en tant que communauté transnationale.

D'un point de vue historique, il faut rappeler que le concept de diaspora renvoie à des caractéristiques bien précises, voire restrictives, autour de « l'expérience du déplacement » (Wahlbeck, 2002 : 229). D'une part, la diaspora fait état de la nature tragique et douloureuse du passé de certaines populations, brutalisées et déplacées. De nombreuses études établissent en effet un idéal type de la diaspora à partir des expériences juive, arménienne et noire (Safran, 1991). D'autre part, la diaspora représente le parcours migratoire des grandes communautés qui, à la fin du XIX^e siècle, ont immigré dans plusieurs pays de résidence tout en gardant un lien avec la nation d'origine : telles que celles des Libanais, des Chinois, et des Sikhs (Cohen, 1997). Pour sa part, Khachig Tötölyan (1996 : 12-14) présente six caractéristiques classiques d'une diaspora, soit une population forcée à quitter son territoire, une identité clairement définie par le lien au territoire d'origine, une forte mémoire collective, la possibilité d'agir dans les pays d'accueil, le désir de maintenir des liens entre les membres de la diaspora, un fort attachement à la terre d'origine. Ce désir de retour, réel ou souhaité, constitue un critère essentiel de la définition classique.

Ces dernières années, le concept de diaspora s'inscrit clairement dans les nouvelles réalités des sociétés postnationales. Des contributions plus récentes établissent un rapport entre la diaspora et la logique transnationale à l'œuvre dans le monde d'aujourd'hui. Le transnationalisme est le reflet d'une société qui se définit par la logique du mouvement, de la mobilité et de la fluidité. On s'éloigne ici de la définition plus classique, c'est-à-dire du lien entre deux ou plusieurs unités territoriales. Le transnationalisme accentue la logique des flux de circulation de personnes et de biens dans un cadre déterritorialisé. La scène internationale aurait ainsi évolué d'une conception classique du territoire et de la souveraineté à un espace postnational défini autour de nouvelles géométries variables de la territorialité et de l'espace (Postel-Vinay, 1998; Habermas, 2000).

De cette manière, la diaspora peut être définie comme un nouvel imaginaire de la mondialisation. D'une part, cet imaginaire accentue la notion de liberté au cœur de la tradition libérale, en ce sens que l'ouverture des frontières offre à l'individu le sentiment d'habiter un monde tout à fait nouveau et accessible. Tout semble conçu pour favoriser

la mobilité et l'individualité : Internet, le téléphone portable, les ordinateurs personnels illustrant un environnement de fluidité et de circulation (Urry, 2002). Branchés et connectés en tout temps, les corps humains ne sont plus fixes; ils reposent plutôt sur la mobilité physique et virtuelle (Urry, 2002 : 21-48). D'autre part, la mondialisation introduit la redécouverte de soi, de sa culture et de ses origines. Par conséquent, elle permet aux sociétés, mais aussi aux individus, de se connaître à nouveau. Le sens ne transite plus uniquement par l'État-nation, mais par d'autres lieux, tels la localité, la communauté et les réseaux transnationaux.

Dans cette perspective, la culture ne se trouve plus fixée au lieu, mais plutôt adaptée à la mobilité du monde en mouvement. Comme souhaite le démontrer Ratiba Hadj-Moussa (2002 : 175), la diaspora serait le signe du démembrement, du décentrement, de la déconstruction, du refus de la simple trajectoire unique. Ce que l'auteure propose est une lecture très à la mode de la fluidité des identités hybrides définies à travers une image cosmopolite et innovatrice illustrée à partir de la réalité des grandes métropoles. En citant les travaux de Paul Gilroy sur la diaspora noire, Hadj-Moussa propose une lecture progressiste de la diaspora, celle-ci devant surtout éviter de se limiter à la tradition, c'est-à-dire au fondement de la communauté d'origine, à savoir l'expérience du passé : « Avec Gilroy, nous sommes introduits ici à la diaspora comme une anti-ethnie et comme une perturbation dans les eaux déjà troubles de la nation » (Hadj-Moussa, 2002 : 176).

C'est dans cette nouvelle perspective que la diaspora tire profit des processus de mondialisation en cours et permet à de nombreuses communautés de se projeter dans un espace plutôt transnational que national. Selon Törölyan : « Dans le discours universitaire et intellectuel, les diasporas représentent l'illustration parfaite de communautés transnationales » (1996 : 4) (traduction libre). Il s'agit maintenant de voir si le projet acadien des années 90 tente de redessiner les contours de l'Acadie autour d'une représentation « diasporique ».

De l'Acadie politique à l'Acadie de la diaspora?

La société acadienne des années 90 peut être analysée sous l'angle d'une rupture dans la signification du projet de société acadien, rupture sur le plan du discours et de la représentation d'une Acadie dorénavant projetée dans les nouveaux imaginaires de la mondialisation (Belkhodja, 2001). Il est important de préciser quelques faits. À la fin des années 70, la Convention d'orientation nationale des Acadiens (CONA) sera le point tournant dans l'évolution du projet politique acadien néonationaliste (Arseneault, 1994). L'échec de ce projet a le plus souvent été attribué à des considérations politiques internes, à savoir la faible pénétration du Parti acadien et la politique de récupération du vote acadien au Nouveau-Brunswick par le Parti conservateur de Richard Hatfield. Peut-on interpréter ce refus par une lecture plus profonde qui, finalement, indique que l'on commence à voir les germes d'une autre représentation de l'espace acadien, qui s'inscrit plus dans l'avènement d'une logique de réseaux et de mouvements sociaux à l'échelle internationale? Les années 80 se caractérisent par une fragmentation du tissu identitaire en Acadie, qui annonce le regroupement des acteurs de la société autour de

certains secteurs. L'une des principales conséquences de cette dynamique sera l'effacement progressif d'une représentation politique et territoriale de l'Acadie. En observant l'orientation de la SNA, par exemple, on remarque une certaine dépolitisation du discours, compensée par une nouvelle action complémentaire par l'intermédiaire des réseaux. L'organisme évoque un monde de potentialités à développer, son rôle étant de stimuler les échanges avec d'autres communautés francophones dans le monde. Comme on l'indiquait en 1986 dans un forum sur l'avenir de la SNA à l'aube de l'an 2000 :

Le rayonnement de l'Acadie dans le monde s'est effectué par l'intermédiaire d'individus, surtout des artistes et écrivains qui ont su cultiver et refléter une certaine image de l'Acadie. En plus de ces échanges promus par la SNA, ceux qui ont lieu sous la forme de jumelage entre municipalités et régions, les initiatives de nos universités, les projets commerciaux et privés, démontrent l'importance du maintien des relations internationales multiples dans un encadrement réaliste et fonctionnel (SNA, 1987 : 20).

Les années 80 se caractérisent par l'émergence de nouveaux discours qui se constituent autour des préoccupations des individus, la défense de l'acadianité prenant le chemin de la défense des droits linguistiques et d'un militantisme juridique. Le simple fait de remettre en question les fondements d'une telle repréentation apparaît moins pertinent. Cette sortie du politique va se préciser davantage par une accentuation de la logique des réseaux au début des années 90. À l'ère de la mondialisation, la diaspora est une illustration forte de la pénétration des nouveaux imaginaires de la mondialisation, soit le libéralisme économique et le particularisme identitaire (Mongin, 2002).

En 1994, le premier Congrès mondial acadien (CMA), tenu dans le sud-est du Nouveau-Brunswick, a fait apparaître au grand jour la réalité d'une Acadie diasporique – d'une Acadie de l'ailleurs – portée à légitimer une acadianité autour de l'événement tragique du passé, soit la déportation des Acadiens en 1755 et la dispersion des familles déportées dans plusieurs régions, notamment la Louisiane, la Nouvelle-Angleterre, le Poitou et le Québec. Le CMA de 1994 s'est aussi voulu le grand moment de la diaspora venue fêter ses retrouvailles en terre d'Acadie. Les dizaines de milliers d'Acadiens présents ont fait à cette occasion l'expérience concrète de la continuité d'une appartenance commune, qui tend à légitimer le sentiment d'un lien identitaire entretenu dans le temps et la distance. La richesse des événements culturels et scientifiques permet également de faire l'expérience d'un vécu collectif concret et valorisant. Dans le contexte de cette émulation, la problématique de l'instauration de relations dynamiques entre les fragments acadiens, conformément à une conception diasporique, devint inévitable. Comme nous allons le voir, la question d'une ouverture active à la dynamique plurielle de l'Acadie divise ceux qui participent au débat sur le devenir de l'Acadie.

Un projet de diaspora viable

Depuis quelques années, de nombreuses voix ont défendu le principe de la diaspora, soulignant la possibilité de dépasser les représentations territoriales de l'Acadie et ainsi d'entrer dans l'espace transnational. Lors du CMA de 1994, plusieurs participants ont vu

dans le territoire un frein à l'épanouissement d'une identité acadienne « d'ailleurs », comme si l'Acadie du Nouveau-Brunswick ne pouvait formuler ce nouveau projet collectif.

La volonté de certains serait de voir l'Acadie se définir dans une logique de réseaux, processus bien visible depuis le début des années 1980. On nous présente la diaspora comme un projet d'organisation du social, en mesure de s'inscrire dans la dynamique actuelle du développement international, transculturel et de réseautage. Comme l'indique Greg Allain (1997), dans son étude du Congrès mondial de 1994, la recomposition des identités minoritaires constitue une nouvelle dynamique des sociétés contemporaines qui se vit pleinement au niveau associatif culturel, sportif et municipal. Le succès d'une association comme la Fédération des associations de familles acadiennes (FAFA) en est une illustration. Fondé en 1995 dans la foulée du CMA de 1994, ce réseau regroupe 41 associations de familles acadiennes et environ 10 000 membres. Ses objectifs sont les suivants : promouvoir l'héritage culturel, le patrimoine et la généalogie des familles acadiennes; représenter et coordonner les intérêts et services des associations des familles acadiennes; regrouper les associations et familles acadiennes afin d'agir de façon concertée (<http://fafa.cea.umoncton.ca/>).

Un autre argument serait de faire de la diaspora le terrain d'une nouvelle expression du politique, plus décentralisée et proche des projets des communautés. Ce discours répond clairement à la volonté des gouvernements de se désengager et ainsi de laisser le terrain aux acteurs non étatiques. La diaspora pourrait alors aider à dynamiser les liens entre les communautés acadiennes de l'est du Canada et les autres sphères acadiennes à l'intérieur et à l'extérieur du Canada; notamment en permettant à des individus de participer à la logique des réseaux. Comme le souligne Anne Gilbert, le sens de la communauté sans le territoire ouvre des potentialités démultipliées et de nouveaux espaces de pouvoir (Gilbert, 1998 : 16). Dans cette perspective, le politique se conçoit dans la capacité d'établir des liens entre les membres de la communauté et surtout de dépasser le modèle classique de la représentation territoriale. L'Acadie sans le territoire serait capable même de mener à une représentation plus dynamique : « L'objectif n'est plus de protéger les limites de son territoire, de sa communauté, de son identité mais de créer des liens, de se connecter autant que possible » (Boudreau, 2002 : 108).

Enfin, l'argument de la diaspora facilite l'affirmation du lien à l'Acadie. Il est intéressant de noter, par exemple, le discours des Américains des États de la Nouvelle-Angleterre qui tiennent à être reconnus en tant qu'Acadiens. À l'exception du rapport à la langue, il existe une vitalité acadienne dans plusieurs régions des États-Unis.

Diaspora : le danger de l'évacuation du politique

En premier lieu, les réticences de certains à l'idée de diaspora sont fondées sur la crainte d'une réduction du pouvoir politique gagné de haute lutte par les Acadiens. Les détracteurs de la diaspora ont ici un argument fort : les conditions de maintien de la vitalité ethno linguistique d'une minorité sont encore mal connues. Les Acadiens du Nouveau-Brunswick sont la seule communauté franco-canadienne hors Québec à

maintenir un équilibre linguistique entre l'emploi du français et de l'anglais. Il semble donc logique qu'ils souhaitent préserver leur cadre organisationnel, de crainte d'être banalisés dans un ensemble beaucoup plus large. Deuxièmement, la disparité des différentes sphères acadiennes rend également complexe la mise en place d'une dynamique commune. Les communautés acadiennes du Canada visent une expérience communautaire de leur spécificité; à part entière au Nouveau-Brunswick, à des degrés moindres dans les autres provinces. En revanche, en Louisiane, l'identité acadienne est entretenue dans un cadre qui se limite à la famille, voire à l'individu (Landry, Allard, Henry, 1996), dans le contexte d'une mise en forme de la culture cajun qui, elle, peut rejoindre les sphères linguistiques anglophones. Dans les États de la Nouvelle-Angleterre, l'Acadie se vit dans un rapport à l'héritage. En France, le fait acadien trouve son expression essentiellement en milieu associatif (Magord, 1997). Une dynamique commune impliquerait de pouvoir prendre en compte ces différences de départ. Troisièmement, l'ouverture à une dynamique diasporique ne pourrait se faire sans une conciliation avec le partenaire inévitable que représente le Québec : il faut rappeler qu'environ un million de Québécois sont d'origine acadienne. Or si les relations avec le Québec sont maintenant de plus en plus fructueuses, les Acadiens restent néanmoins prudents face à un voisin longtemps resté aveugle à leur réalité. Notons également que le Québec a toujours contesté la politique fédérale de bilinguisme et de biculturalisme dont l'Acadie est le premier bénéficiaire et le meilleur ambassadeur.

Enfin, une grande inquiétude réside dans le fait que la diaspora ne véhicule pas d'enjeux de pouvoir, pas de nouveau projet de société. C'est le point de vue défendu par Thériault : « Le Congrès mondial acadien est la célébration du mystère glorieux propre à l'époque de la mondialisation. C'est le bricolage, que j'oserai appeler postmoderne, entre l'héritage mythique de l'identité acadienne et le cosmopolitisme de cette fin du *xx^e* siècle » (1994 : 265). Il existe une crainte de voir l'acadianité se réduire à une dimension plus folklorique ou à une expression ethnique de l'identité. La diaspora se fixe autour de l'exploitation du mythe glorieux, d'une totalisation de la société qui se limite à la seule solidarité acadienne reposant sur le lien généalogique. Dans un essai, Michel Doucet abonde dans le même sens :

Nous ne devons pas céder devant ceux qui voudraient nous déporter à nouveau en nous confinant au rang de curiosités folkloriques. Les « retrouvailles », c'est bien. Le sentiment d'appartenance à une grande famille, c'est formidable. Mais après la fête, il y a le retour à la réalité et cette réalité comporte pour nous la réalisation d'un projet politique acadien (Doucet, 1995 : 19).

Le danger de la diaspora est de concilier l'individu et le mythe glorieux sans un rapport au projet collectif citoyen. Selon ces auteurs, c'est toute la question du politique qui est en jeu, politique définie comme le lieu de construction d'un espace public de délibération en mesure de rassembler les forces vives de la société et, surtout, d'étendre un projet de société à la réalité de ce que vivent les minorités francophones dans un

territoire. La diaspora réduirait alors le politique à sa plus simple expression, c'est-à-dire à un réseau d'échanges entre des individus dispersés.

Conclusion

Est-il possible de concilier ces positions *a priori* antagonistes?

L'ouverture à une dynamique de diaspora représente un véritable danger : danger de folklorisation ou d'ethnisation, sur le plan identitaire, et danger de réduction du pouvoir sur le plan politique. De plus, le phénomène de diaspora, chez les Acadiens, ne repose encore que sur très peu d'expériences concrètes, systématisées. Cette dimension d'incertitude est propice à l'exacerbation de peurs, réflexes propres aux minorités, telles que le retrait face à l'inconnu ou la peur d'oser être soi-même.

Par ailleurs, les expériences des CMA ont montré la réalité d'un lien affectif entre les Acadiens « d'ailleurs » et ceux du Nouveau-Brunswick, y compris ceux qui s'opposent à l'idée de diaspora fonctionnelle. Les penseurs et les décideurs acadiens qui dans ce contexte s'opposent, sur un plan stratégique, à une ouverture plus forte, se trouvent en rupture avec ce lien affectif.

De plus, ne pas prendre en compte la dynamique humaine soulevée à l'occasion des CMA représente aussi un risque réel, le message pouvant être : l'Acadien n'existe que par les structures qu'il se donne. Cette approche, très limitative sur le plan identitaire, met dès lors en exergue la fragilité d'une identité spécifique dans le contexte d'une société néolibérale et transnationale à tendance fortement uniformisante et démobilisante du point de vue collectif. Pour garantir un avenir commun, le besoin de renouvellement du projet collectif, notamment auprès des jeunes, a autant d'importance que le maintien de structures fonctionnelles (Magord, 2003 : 11-19).

Le développement d'une dynamique diasporique au sein de l'Acadie nécessiterait donc, en premier lieu, une prise de position clarifiée de la part des penseurs et des décideurs. Cette interrogation sur la validité fondamentale d'une acadianité plurielle et sur le sens d'une Acadie diasporique devrait porter, entre autres, sur les points suivants : une ethnicité diasporique constitue une autre forme d'ethnicité, « qui traverse les frontières des État-Nations » (Anthias, 1993 : 571). L'ouverture aux logiques de mobilité du temps présent implique la mise en place de réseaux entre les Acadiens qui souhaitent affirmer leur acadianité et l'affirmation renouvelée de la légitimité du commencement, mais également d'une expression culturelle intégrée aux logiques de la production à l'échelle mondiale. La diaspora en tant que terrain propice pour les entrepreneurs identitaires, comme en témoigne la forte dynamique du tourisme culturel en Acadie. Le plus grand défi consiste à faire de la diaspora un lieu de vie du politique où, au-delà des grands événements, l'identité collective pourrait se construire non seulement dans le cadre d'une grande Acadie de la fête hors frontières, mais aussi en fonction d'une citoyenneté liée à des projets concrets. La nécessaire approche exploratoire de l'émergence de nouveaux terrains du politique pourrait porter sur les questions suivantes : la diaspora acadienne joue-t-elle sur le même terrain que les expressions politiques mondialisées de certaines communautés diasporiques? Quelle est la nature du

lien pluriel et quelles raisons a-t-on de faire œuvre commune? Veut-on vraiment la faire? Comment ne pas se laisser enfermer dans la facilité utilitariste des réseaux démographiques et économiques? Comment ne pas céder à l'analyse euphorique de l'émergence d'une société civile transnationale, capable de créer des liens entre des individus? Quelles dynamiques activer afin de fonder un projet qui dépasse le seul contexte ethnique ou marchand, c'est-à-dire qui rejoigne les valeurs universelles de solidarité et d'échange constructif, tout en étant viable sur le plan économique et communautaire?

En recherchant comment élaborer un projet de diaspora sans affaiblir le groupe de référence indispensable que représentent les Acadiens du Nouveau-Brunswick, les penseurs et les décideurs acadiens pourraient dégager des voies d'expression et d'investissement identitaires susceptibles de faire avancer un projet collectif acadien qui se doit de dépasser l'espace minoritaire de référence tout en se prémunissant de l'influence uniformisante et dépersonnalisante de la société planétaire.

BIBLIOGRAPHIE

-
- ALBERT, Mathias, et Lothar BROCK (2000), « Debordering the World of States: New Spaces in International Relations », dans Mathias Albert, Lothar Brock et Klaus Dieter Wolf (dir.), *Civilizing World Politics: Society and Community beyond the State*, Lanham (Massachusetts), Rowman & Littlefield, p. 19-44.
- ALLAIN, Greg, et Isabelle MCKEE-ALLAIN (2003), « La société acadienne en l'an 2000 : identité, pluralité et réseaux », dans André Magord (dir.), *L'Acadie plurielle : dynamiques identitaires collectives et développement au sein des réalités acadiennes*, actes d'un colloque tenu à l'Université de Poitiers les 24-25-26 mai 2000, Poitiers, Institut d'études acadiennes et québécoises de l'Université de Poitiers; Moncton, Centre d'études acadiennes de l'Université de Moncton, p. 535-565.
- ALLAIN, Greg (1997), « Le Congrès mondial acadien de 1994 : réseaux, conflits, réalisations », *Revue de l'Université de Moncton*, vol. 30, n° 2, p. 141-159.
- ALLAIN, Greg, Isabelle MCKEE-ALLAIN et Joseph Yvon THÉRIAULT (1993), « La société acadienne : lectures et conjonctures », dans Jean Daigle (dir.), *L'Acadie des Maritimes : études thématiques des débuts à nos jours*, Moncton, Chaire d'études acadiennes, p. 341-384.
- ANTHIAS, Floya (1993), « Evaluating Diaspora: Beyond Ethnicity? », *Sociology*, vol. 32, n° 3, p. 557-580.
- APPADURAI, Arjun (2002), *Les conséquences culturelles de la globalisation*, Paris, Payot.
- ARSENEAULT, Micheline (1994), « La Convention d'orientation nationale acadienne de 1979 : un reflet du mouvement néonationaliste en Acadie du Nouveau-Brunswick ». Thèse de maîtrise en science politique, Ottawa, Université d'Ottawa.
- BELKHODJA, Chedly (2001), « L'Acadie confrontée au temps mondial : quelques éléments d'une réflexion autour du Sommet de la Francophonie de Moncton en septembre 1999 », *Francophonies d'Amérique*, n° 11, p. 151-158.
- BELKHODJA, Chedly, et Roger OUELLETTE (2003), « La reconnaissance de l'Acadie sur la scène internationale : de la diplomatie quasi étatique à la logique des réseaux », dans André Magord (dir.), *L'Acadie plurielle : dynamiques identitaires collectives et développement au sein des réalités acadiennes*, actes d'un colloque tenu à l'Université de Poitiers les 24-25-26 mai 2000, Poitiers, Institut d'études acadiennes et québécoises de l'Université de Poitiers; Moncton, Centre d'études acadiennes de l'Université de Moncton, p. 567-592.
- BÉRUBÉ, Adrien (1987), « De l'Acadie historique à la Nouvelle-Acadie », dans Jacques Lapointe et André Leclerc (dir.), *Les Acadiens : état de la recherche*, Québec, Conseil de la vie française en Amérique, p. 189-228.
- BOUDREAU, Nicole (2002), « E-cadie », *Port Acadie*, n° 3 (printemps), p. 105-113.
- COHEN, Robin (1997), *Global Diasporas: an Introduction*, Seattle, University of Washington Press.
- COHEN, Robin (1996), « Diasporas and the Nation-State », *International Affairs*, vol. 72, n° 3, p. 507-520.
- DAIGLE, Jean (dir.) (1993), *L'Acadie des Maritimes : études thématiques des débuts à nos jours*, Moncton, Chaire d'études acadiennes.

- DOUCET, Michel (1995), *Le discours confisqué*, Moncton, Éditions d'Acadie.
- DOUCET, Philippe (1993), « La politique et les Acadiens », dans Jean Daigle (dir.), *L'Acadie des Maritimes : études thématiques des débuts à nos jours*, Moncton, Chaires d'études acadiennes, p. 299-340.
- GILBERT, Anne (1998), *Espaces franco-ontariens*, Ottawa, Le Nordir.
- GILROY, Paul (1993), *The Black Atlantic: Modernity and Double Consciousness*, London, Verso.
- HABERMAS, Jürgen (2000), *Après l'État-nation : une nouvelle constellation politique*, trad. Rainer Rochlitz, Paris, Fayard.
- HADJ-MOUSSA, Ratiba (2002), « Diasporas : ethnies sans frontières et sans politique? », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 36, p. 163-183.
- LANDRY, Rodrigue, Réal ALLARD et Jacques HENRY (1996), « French in South Louisiana: Towards Language Loss », *Journal of Multilingual and Multicultural Development*, vol. 17, n° 6, p. 442-468.
- LAPIERRE, Jean-William, et Murielle ROY (1983), *Les Acadiens*, Paris, Presses universitaires de France.
- MAGORD, André (1997), « Identités acadiennes en Poitou et en Acadie », *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 23, n° 3, p. 686-698.
- MAGORD, André, Rodrigue LANDRY et Réal ALLARD (1995), « Les identités acadiennes en Poitou, à Belle-île et en Louisiane », actes du colloque « Acadiens : mythes et réalités » tenu à l'Université de Poitiers les 8-9-10 juin 1994, *Études canadiennes*, n° 137, p. 159-180.
- MAGORD, André (dir.) (2003), *L'Acadie plurielle : dynamiques identitaires collectives et développement au sein des réalités acadiennes*, actes d'un colloque tenu à l'Université de Poitiers, les 24-25-26 mai 2000, Poitiers, Institut d'études acadiennes et québécoises de l'Université de Poitiers; Moncton, Centre d'études acadiennes de l'Université de Moncton.
- MONGIN, Olivier (2002), « Création et culture à l'âge post-colonial : éloge du décentrement », *Esprit*, mars-avril, p. 316-332.
- POSTEL-VINAY, Karoline (1998), « La transformation spatiale des relations internationales », dans Marie-Claude Smouts (dir.), *Les nouvelles relations internationales : pratiques et théories*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, p. 163-182.
- SAFRAN, William (1991), « Diasporas in Modern Societies: Myths of Homeland and Return », *Diaspora*, vol. 1, n° 1, p. 83-99.
- SAINT-LOUIS, Michel (1994), « Les "collectivités sans État" et les relations internationales : l'exemple du peuple acadien des maritimes », *Revue de l'Université de Moncton*, vol. 27, n° 2, p. 55-76.
- SCHOLTE, Jan Aart (2000), *Globalization. A Critical Introduction*, New York, St. Martin's Press.
- SCHNAPPER, Dominique (2001), « De l'État-nation au monde transnational : du sens et de l'utilité du concept de diaspora », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 17, n° 2, p. 9-36.
- SOCIÉTÉ NATIONALE DES ACADIENS (1987), *Les actes du Forum 1986 : 15, 15 et 16 novembre, Memramcook, Nouveau-Brunswick*, avec la collaboration de Marielle Gervais et Jean-Marie Nadeau, Moncton, Michel Henry.
- SØRENSEN, Georg (1999), « Sovereignty: Change and Continuity in a Fundamental Institution », dans Robert H. Jackson (dir.), *Sovereignty at the Millennium*, Oxford, Blackwell, p. 168-182.
- THÉRIAULT, Joseph Yvon (1996), « Vérités mythiques et vérités sociologiques sur l'Acadie », *L'Acadie en 2004, actes des conférences et des tables rondes du Congrès mondial acadien des 16-17-18-19-20 août 1994*, Moncton, Éditions d'Acadie, p. 263-279.
- THÉRIAULT, Joseph Yvon (1995), *L'identité à l'épreuve de la modernité : écrits politiques sur l'Acadie et les francophonies canadiennes minoritaires*, Moncton, Éditions d'Acadie.
- TÖLÖLYAN, Khachig (1996), « Rethinking Diaspora(s): Stateless Power in the Transnational Moment », *Diaspora*, vol. 5, n° 1, p. 3-36.
- URRY, John (2002), *Sociology Beyond Societies: Mobilities for the Twenty-first Century*, Londres, Routledge.
- WAHLBECK, Östen (2002), « The Concept of Diaspora as an Analytical Tool in the Study of Refugee Communities », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 28, n° 2, p. 221-238.